Procès-verbal de la réunion du jeudi 27 février 2020.

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Michel d'Halescourt, à dix-neuf heures, conformément à la convocation du 14 février et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.
Nombre de membre en exercice : 81. Délégués présents : 53 Pouvoirs : 9

Secrétaire de séance : Nicole Mainemarre.

Etaient présents :
Ms et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Petit S. Beuvin M. Langlois R. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Patris P. Mainemarre N. Caillaud B. Lesueur C. Turban P. Guesdon D. Rouzé D. Picard E. Delafontaine B. Pain J.L. Legendre F. Blondé J. Baguet V. Cailleux M. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Bonnaire G. Legay P. Cumont C. Devin R. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Sagot J. Coutard G. Lefebvre C. Ducrocq C. Elie C. Degry D. Dion P. Gibaux M. Ovart B. Duflos J.Y. Dumouchel J.C Hermand T.

Absente excusée : M.B Thillard.
Excuses et pouvoirs :

- M. Denjean excusé, pouvoir à F. Legendre
- M. Lejeune excusé, pouvoir à C. Lesueur
- F.M Noël excusé, pouvoir à C. Ducrocq
- C. Hagnéré excusée, pouvoir à B. Nottias
- I. Méry, excusée, pouvoir à E. Picard
- F. Larchevèque excusé, pouvoir à M. Cailleux
- F. Knoops excusée, pouvoir à B. Delafontaine
- J. Godin excusée, pouvoir à V. Baguet
- C. Garcia excusé, pouvoir à J.C Delwarde.

Les comptes rendus des deux dernières réunions sont adoptés à l'unanimité par les membres présents.

M. le président ouvre la séance en remerciant M. Duflos, Maire de Saint Michel d'Halescourt pour son accueil.

Il demande aux délégués l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour qui concerne la maison médicale de Gournay-en-Bray. En effet, suite à une récente réunion avec le Sous-Préfet, celui-ci demande une délibération précise sur l'engagement de la collectivité sur le projet de construction de la maison médicale.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour ajouter cette délibération.

Budget annexe du SIEOM (C.A et B.P)

Compte administratif 2019 du SIEOM :

M. le président laisse la parole à M. Legay qui présente le C.A 2019 du budget annexe du SIEOM. Les documents budgétaires ont été adressés à chacun des élus en même temps que la convocation.

M. Turban demande comment est envisagé l'avenir sur ce budget qui présente un déficit supplémentaire de 100 000€ cette année par rapport à l'an passé.

M. Picard répond que, sur ce budget, les élus ont décidé il y a 2 ans, de soulager le coût de la charge des levées supplémentaires et de baisser le forfait, cette baisse de recettes réduit l'excédent reporté. En 2020, les

marchés de collecte feront l'objet de nouveau contrat, et d'après les études menées en amont, des économies pourraient être réalisées à ce niveau. Des économies pourraient également être réalisées sur la mise en place de conteneurs collectifs enterrés et la collecte des biodéchets.

Les résultats du compte administratif s'établissent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Recettes	4 191 432.19 €	Recettes	455 112.91 €
Dépenses	4 390 661.79 €	Dépenses	517 545.94 €
Déficit de l'exercice	- 199 229.60 €	Déficit de l'exercice	-62 433.03 €
Excédent reporté	1 189 091.00 €	Excédent reporté	1 990 250.00 €
Excédent global	989 861.40 €	Excédent global incluant les reports)	1 978 318.97 €

M. Turban demande quel est le montant qui a été emprunté et pense que celui-ci a été contracté trop tôt, avant d'être sûr que le projet allait se réaliser.

Le montant emprunté s'élève à un million d'euros. Celui-ci a été fait de manière globale, pour d'autres opérations comme la déchetterie, l'achat de tractopelle, les travaux au P.E.M. Cet emprunt pourrait éventuellement servir à l'acquisition du bâtiment pour les locaux de la CC4R et ceux du SIEOM, option qui est actuellement à l'étude auprès de la perception.

M. Picard laisse la parole à M. Dion, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif 2019 du S.I.E.O.M.

Le conseil communautaire délibère pour approuver le compte administratif 2019 du SIEOM à la majorité, moins 4 abstentions de madame Legendre, messieurs Turban, Pain et Denjean.

Budget primitif 2020 du SIEOM :

M. Legay présente le budget primitif 2020 du SIEOM qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 4 866 119,40 €. L'investissement s'élève à 833 092,86 € en dépenses et 2 590 011,97€ en recettes.

Le conseil communautaire à la majorité vote le budget primitif 2020, moins 4 abstentions de madame Legendre, messieurs Turban, Pain et Denjean.

Budgets annexes des zones d'activités (C.A et B.P)

Compte administratif 2019 Z.A de La Feuillie.

M. Legay présente le compte administratif de la zone d'activités de La Feuillie qui s'établit de la manière suivante :

	Mandats émis	**Titres émis**	**Résultat**
Fonctionnement	100 008.07	100 008.07	0
Investissement	118 214.19	91 014.94	-27 199.25
Totaux	218 222.26	191 023.01	-27 199.25

Le résultat est arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	-0.11	0	-0.11
Investissement	259 270.88	-27 199.25	232 071.63
Totaux	259 270.77	-27 199.25	232 071.52

Budget primitif 2020 Z.A de La Feuillie :

M. Legay présente le budget primitif 2020 de la zone d'activités de La Feuillie qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Récapitulatif			
Investissement			
		001 Excédent antérieur reporté	232 071.63
Dépenses	95 399.02	Recettes	342 179.93
Opérations d'ordre €	578 860.53	Opérations d'ordre	100 007.99
Total	**674 259.55**	**Total**	**674 259.55**
Fonctionnement			
002 Déficit antérieur reporté	0.11		
Dépenses	478 852.43		
Opérations d'ordre	100 007.99	Opérations d'ordre	578 860.53
Total	**578 860.53**	**Total**	**578 860.53**

M. Picard laisse la parole à M. Dion, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif de la Z.A de La Feuillie 2019.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2019 de la Z.A de La Feuillie,
- Et Vote le budget primitif 2020.

Compte administratif 2019 Z.A de Gailelfontaine

M. Legay présente le compte administratif de la zone d'activités de Gaillefontaine qui s'établit de la manière suivante :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
Fonctionnement	191774.44	191 774.44	0
Investissement	191 774.24	185 995.44	-5 778.80
Totaux	383 548.68	377 769.88	-5 778.80

Le résultat est arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	0.43	0	0.43
Investissement	-138 682.87	-5 778.80	-144 461.67
Totaux	-138 682.44	-5 778.80	-144 461.24

Budget primitif 2020 Z.A de Gaillefontaine :

M. Legay présente le budget primitif 2020 de la zone d'activités de Gaillefontaine qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Récapitulatif			
Investissement			
001 Déficit antérieur reporté	144 461.67	Recettes	144 461.67
Opérations d'ordre €	191 774.24	Opérations d'ordre	191 774.24
Total	**336 235.91**	**Total**	**336 235.91**
Fonctionnement			
Dépenses	0.43	002 Excédent antérieur reporté	0.43
Opérations d'ordre	191 774.24	Opérations d'ordre	191 774.24
Total	**191 774.67**	**Total**	**191 774.67**

M. Picard laisse la parole à M. Dion, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif de la Z.A de Gaillefontaine 2019.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2019 de la Z.A de Gaillefontaine,
- Et Vote le budget primitif 2020.

Budget annexe du S.S.I.A.D (C.A et B.P.)

Compte administratif 2019 du S.S.I.A.D :

M. Legay présente le compte administratif 2019 qui s'établit de la manière suivante :

	Mandats émis	**Titres émis**	**Résultat**
Fonctionnement	472 058.16	646 796.94	174 738.78
Investissement	0	170 040.54	170 040.54
Totaux	472 058.16	816 837.48	344 779.32

Mme Legendre demande à quoi se rapporte le montant de dotation 2019 de l'A.R. S
M. Picard répond qu'il s'agit bien du montant de la dotation versée par l'A.R.S pour 2019 pour le fonctionnement du SSIAD. Le montant inscrit pour 2020 est prévisionnel, il n'est pas encore connu à ce jour.

M. Turban demande comment peut s'expliquer que l'excédent annuel s'élève à plus de 174 000€.
M. Picard répond que les frais de fonctionnement sont en diminution, notamment au chapitre 012, la gestion du service est différente.

Budget primitif 2020 du S.S.I.A.D :

M. Legay présente le budget primitif 2020 du S.S.I.AD qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Récapitulatif			
Investissement			
Dépenses	1 310	Recettes	1 310
Total	**1 310**	**Total**	**1 310**
Fonctionnement			
		002 Excédent antérieur reporté	174 738
Dépenses	588 738	Recettes	414 000
Total	**588 738**	**Total**	**588 738**

M. Picard laisse la parole à M. Dion, doyen d'âge, pour l'approbation du compte administratif du 2019 du S.S.I.AD.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité :
- Approuve le compte administratif 2019 du S.S.I.A.D,
- Et Vote le budget primitif 2020.

M. Picard revient sur le dossier du SSIAD. Il indique qu'il a rencontré le personnel pour évoquer les difficultés actuelles. Depuis, M. Picard a rencontré la direction de la Croix Rouge pour manifester son mécontentement. Aujourd'hui, 27 lits sont pris en charge par le service.

Mme Lesueur demande où en est la visite avec la médecine du travail pour les 4 agents du S.S.I.A.D

M. Picard répond qu'il ignorait que Mme Lesueur s'était reconvertie en représentante du personnel ou du C.H.S.C.T. lorsqu'il y a un problème de ressources humaines. M. Picard souhaite que les agents, lorsqu'ils ont des remarques ou demandes s'adressent à leur employeur à savoir la Com-Com et non la mairie de Forges les Eaux ou un élu communautaire. Il conclut ce débat en précisant à Mme Lesueur que si elle a une question, elle peut le contacter directement, plutôt que d'attendre le soir du conseil communautaire pour tenter de détériorer le climat de ce dernier.

Budget principal de la C.C.4.R (C.A et B.P.)

Compte administratif 2019 :

M. Legay présente le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

	Mandats émis	**Titres émis**	**Résultat**
Fonctionnement	3 144 025.31	3 445 343.51	301 318.20
Investissement	177 210.78	555 966.61	378 755.83
Totaux	**3 321 236.09**	**4 001 310.12**	**680074.03**

Le résultat est arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2018	**Résultat de l'exercice 2019**	**Résultat de clôture 2019**
Fonctionnement	867 315.00	301 318.20	1 168 633.20
Investissement	384 469.86	378 755.83	763 225.69
	1 251 784.86	**680 074.03**	**1 931 858.89**

M. Turban demande pourquoi aux comptes 615221 et 615231, les montants budgétés sont largement supérieurs à ceux réalisés.
M. Picard lui répond que ces deux comptes sont utilisés pour faire l'équilibre budgétaire, lorsque le budget primitif est préparé.

M. Pain fait remarquer que le résultat est en baisse cette année, et se demande ce qu'il en sera l'an prochain.
M. Legay répond que les deux années ne sont pas comparables puisqu'il y a un versement de exceptionnel pour un remboursement de titre à la ville de Forges de 53 000€.

M. Turban demande où apparait le fonds de concours pour les travaux de la salle de Beaussault.
M. Picard répond que ce fonds de concours a été enregistré en restes à réaliser, puisqu'il était déjà budgété en 2019.

M. Picard laisse la parole à M. Dion, doyen d'âge, pour l'approbation de ce compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2019 est approuvé à la majorité, moins 4 abstentions de Mme Legendre, Mrs Turban, Denjean et Pain et 1 opposition de Mme Lesueur.

Examen et vote des taux des 4 taxes

M. Picard propose aux élus, conformément à ce qui a été évoqué lors de la dernière séance, de ne pas faire évoluer les taux des quatre taxes, et de les reporter tels qu'ils ont été votés en 2019, à savoir :

- T.H : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%
- T.F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Attribution des subventions pour l'année 2020

Chacun des élus a été destinataire du tableau concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020.

M. Picard présente ce tableau, chacune des commissions a travaillé sur l'examen des dossiers fournis par les associations et remercie les membres des commissions pour leur implication dans ce travail avec une contrainte de temps, puisque le délai était très court entre la réception des dossiers, l'étude des demandes et la réunion des commissions.

Mme Devillerval revient sur l'attribution des subventions culturelles, et notamment sur la demande de l'association ABCD pour le salon du livre. Elle regrette ne pas voir figurer une subvention les concernant dans le tableau d'attribution pour 2020.

Mme Deschamps répond que la commission a étudié le dossier de demande et a décidé de ne pas donner une suite favorable afin de ne pas créer de précédent auprès des autres salons du livre qui existent sur le territoire communautaire. De plus, le budget très positif fournit montre que l'association n'est pas dans le besoin de financement.

M. Caillaud indique que l'association Hand Ball de Forges ne reçoit pas de subvention car elle ne répond pas aux critères. Il souhaite donc savoir quels sont les critères retenus.

M. Picard répond que le règlement d'attribution est transmis aux associations avec le dossier et qu'elles doivent en prendre connaissance. Il rappelle également que la collectivité travaille à enveloppe constante.

Mme Lesueur demande à quoi correspond la subvention de 8 000€ à l'ALSH de Gournay dans le chapitre évènementiel.

M. Picard répond qu'il s'agit d'une attribution de subvention pour le fonctionnement de l'ALSH de Gournay, qui a été mise en évènementiel car l'enveloppe de la commission petite enfance était déjà consommée.

Mme Legendre précise que pour cette attribution, l'ALSH de Gournay n'a pas fourni de dossier à examiner en commission petite enfance.

M. Picard répond que cette demande a été passée directement sur l'évènementiel car la subvention avait été demandée à hauteur de 80 000€ pour couvrir les frais restants à la charge de la ville de Gournay pour l'ALSH, compte tenu du fait que les communes n'ont pas toutes délibérées favorablement pour y participer. La commune de Gournay a donc demandé le soutien financier de la CC4R.

Mme Legendre pense que ce n'est pas normal de verser une subvention sans connaissance du fonctionnement, et sans remise de dossier.

M. Picard répond que les éléments ont été porté à la connaissance de la CC4R puisque les chiffres se trouvent dans le rapport d'activités de Liberty qui est transmis chaque année à la Com-Com.

M. Turban souhaite apporter la remarque suivante : le fait de résonner à enveloppe constante, à un moment l'attribution atteindra ses limites.

M. Nottias ajoute que si l'on décide d'augmenter le montant des attributions de subventions, cela mettra le budget de la Com-Com en danger.

M. Bourguignon pense qu'il n'y a pas beaucoup de petites communes qui obtiennent de subvention, et rappelle que l'association Informathil a demandé une subvention et ne l'a pas obtenu, alors que celle-ci a 5 bénévoles et répond à un réel besoin dans la commune. Le président de cette association et le Maire sont réellement mécontents. M. Bourguigon fait remarquer qu'il ne sait pas quoi répondre à ses administrés quand ils lui demandent à quoi sert la Com-Com et rappelle que la collectivité verse une subvention à l'espace numérique mobile (E.N.M). Il s'interroge sur le fait que le club d'informatique situé sur sa commune ne puisse pas y prétendre.

M. Ducrcoq répond que la participation versée à L'E.N.M. à hauteur de 15 000€ est une contribution et non une subvention. La CC4R a conventionné avec FODENO qui se déplace 2 jours par semaine sur chaque commune qui en fait la demande.

M. Picard répond à M. Bourguignon qu'il est désolé de l'entendre dire que la Com-Com ne sert à rien. Il pense qu'il faut avoir à l'esprit que la CC4R prend désormais en charge des dépenses que les communes n'ont plus à supporter comme la GEMAPI, le F.P.I.C. l'adhésion au P.E.T.R ce qui permet aux communes de bénéficier de subventions (plus de 18 millions distribués ces 15 dernières années). La contribution à Seine-Maritime numérique (S.M.N), quant à elle, permettra l'installation de la fibre dans les communes, même les plus petites. Ces sommes non négligeables ne sont pas ou plus portées par les budgets communaux.

M. Caillaud poursuit en précisant qu'il est d'accord avec la réponse de M. Picard sur les compétences communautaires, mais pense que pour l'attribution des subventions, les élus peuvent avoir l'impression que toutes les demandes ne sont pas traitées de la même façon.

M. Grisel demande à quoi correspond la subvention versée à Beaubec Productions.

Mme Deschamps répond qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle versée pour le tournage de leur film.

Mme Legendre demande pour les subventions, si elles sont bien mandatées à l'article 6574.

M. Picard répond que les subventions sont bien versées au 6574, sur ce compte, il y a également la contribution GEMAPI, S.M.N., PETR, la D.S.P…

M. Turban pense qu'il serait bien d'avoir le détail de cet article (6574) l'an prochain.

Le conseil délibère à l'unanimité sur ces attributions de subvention qui seront enregistrées au budget primitif 2020 de la CC4R.

Examen et vote du Budget principal 2020

M. Legay présente le budget primitif 2020 qui est arrêté comme suit :

Investissement			
Dépenses €		**Recettes €**	
Restes à Réaliser 2019	62 680.00	Restes à Réaliser 2019	0.00
Propositions nouvelles sur opérations	2 160 549.00	Propositions nouvelles sur opérations	860 004.00
Amortissements	20 000.00	Amortissements	350 000.00
Dépenses imprévues	0	10222 FCTVA	20 000.00
		001 Excédent antérieur reporté	763 225.00
		021 Vir. Section fonction.	250 000.00
TOTAL	***2 243 229.00***	***TOTAL***	***2 243 229.00***
Fonctionnement			
Dépenses €		**Recettes €**	
Dépenses courantes	3 626 183.00	Recettes ordinaires	3 227 550.00
Amortissements	350 000.00	Amortissements	20 000.00
022 Dépenses imprévues	190 000.00	002 Excédent antérieur reporté	1 168 633.00
023 Vir. Section d'inv.	250 000.00		
TOTAL	***4 416 183.00***	***TOTAL***	***4 416 183.00***

Mme Lesueur demande combien de postes d'agents supplémentaires ont été budgétés au chapitre 012 en 2020.

M. Picard répond environ 2 postes ont été intégrés, 1 poste pour l'assistance de direction, 1 chargé de mission pour la petite enfance/social en lien avec la C.T.G (convention territoriale globale) de la C.A.F, salaire qui sera pris en charge par la C.A.F à hauteur de 80% pendant 2 ans.

Mme Legendre demande à quoi correspond le compte 2188.
M. Picard lui répond que cette imputation comptable couvre les frais d'achat du matériel de communication, la mise à jour du site internet, un éventuel bulletin de communication.

Mme Lesueur demande si l'achat du bâtiment Unifiltr' a été intégré au budget.

M. Picard répond que le projet n'étant pas encore délibéré, la dépense et la recettes n'apparaissent pas au budget primitif 2020. Cette acquisition fera l'objet d'une décision modificative si nécessaire.

M. Nottias demande à quoi correspond la proposition budgétaire des travaux de la gendarmerie.

M. Ducrocq répond qu'il s'agit des travaux de rénovation pour le pignon fissuré et les sous-toitures. Pour l'instant S.M.A va faire une expertise des travaux en collaboration avec le C.A.U.E.

Mme Lesueur demande un vote à bulletin secret pour le budget primitif 2020.

Mme Lesueur, messieurs Mariette, Buquet J.M. et Gibaux sont favorables au vote à bulletin secret.

Conformément au règlement intérieur, le vote du budget primitif 2020 a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire délibère à la majorité pour le vote du budget primitif 2020, moins une opposition de madame Lesueur et 9 abstentions de madame Legendre et messieurs Caillaud, Lejeune, Hermand, Mariette, Buquet J.M. Turban, Denjean et Pain.

Choix de l'entreprise retenue pour la maintenance des bacs O.M.R et Recyclables.

Une délibération doit être prise pour valider le choix du prestataire retenu à l'issue de l'analyse des offres, pour le marché de la maintenance des bacs O.M.R et Recyclables et autoriser le Président à signer le contrat. Le contrat en cours arrive à expiration le 17 avril 2020.

Un nouveau marché pourra être passé pour une durée de 8 mois ½, soit du 18 avril 2020 au 31 décembre 2020 afin de lisser une date d'échéance commune à tous les marchés de prestations de service du SIEOM (collectes, traitements, transport…) qui démarreront le 1er janvier 2021.

L'objet du marché est l'acquisition de bacs équipés de puces d'identification, la maintenance du parc actuel, l'utilisation et la mise à jour de la base de données via le logiciel de suivi de la collectivité. Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées au prix unitaires figurant sur le bordereau des prix unitaires.

Pour rappel la maintenance est calculée sur le volume du parc présent sur le territoire, il est de 4 431,600 m3 au 31/12/2019 à raison de 18,74 HT/m3.

L'offre devra présenter :

- Un prix unitaire, hors puce, pour la fourniture et la livraison de chaque volume (ou volume équivalent) de bac apparaissant dans la grille du B.P.U. ;
- Un prix unitaire pour la fourniture et la mise en place lors de la fabrication d'une puce d'identification ;
- Un prix unitaire pour chacune des pièces détachées ou pièces complémentaires ;
- Un prix unitaire pour la fourniture de serrure ;
- Un prix unitaire par m3 pour la maintenance du parc par an.

Le Détail Quantitatif Estimatif sera complété par les candidats de manière à permettre la comparaison des différentes offres. Il est rappelé que les quantités indiquées ne sont pas contractuelles, mais représentent toutefois le besoin minimum du service.

Rappel des Données 2018 : Le parc : 12 345 bacs d'Ordures Ménagères et 12 546 bacs de Recyclables pour un total de 24 891 bacs. Achat de bacs : 204 bacs. Maintenance : 2288 interventions, soit 2053 ajustements (retraits, ajouts, échanges), 60 remplacements et 175 réparations. L'analyse des offres a eu lieu le 25 février.

M. Picard laisse la parole à M. Devin qui reprend les données de l'appel d'offres.il précise que l'appel d'offres a été mis en ligne le 24 janvier. 2 offres ont été reçues. Une offre de la société Sulo France et une offre de ESE France. L'offre de SULO France obtient la meilleure note de 88,5/100 et s'élève à 108 326,04€ TTC.

M. Pain fait remarquer que le service aurait dû anticiper de manière à pouvoir réunir la commission d'appel d'offres (C.A.O) avant le conseil communautaire.

M. Picard répond qu'il n'y a pas d'obligation de réunir la C.A.O, puisque la procédure utilisée pour ce marché est un M.A.P.A.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SULO France du 18 avril au 31 décembre 2020, pour un montant de 108 326,04 € TTC.

Recrutement d'un agent de déchetterie en C.D.I

Une délibération doit être prise pour recruter un agent en déchetterie qui fait déjà parti des effectifs du SIEOM et dont le C.D.D arrive à expiration au 30 avril prochain. La présence de 2 agents étant indispensable pour la continuité du service, il convient d'embaucher cet agent à temps non complet sur 21 heures hebdomadaire du 1er avril au 31 octobre et sur 14 heures du 1er novembre au 31 mars, afin de s'adapter aux besoins du service.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Approbation de la modification apportée au règlement de fonctionnement du multi-accueil de Forges les Eaux

Le barème de la CAF a évolué au 1er janvier 2020. Le tarif de l'accueil des enfants fréquentant le multi-accueil de Forges les Eaux va donc évoluer lui aussi. Les tarifs horaires sont désormais les suivants :

- Taux d'effort horaire pour 1 enfant : 0,0610%
- Taux d'effort horaire pour 2 enfants : 0,0508%
- Taux d'effort horaire pour 3 enfants : 0,0406%
- Taux d'effort horaire pour 4 à 7 enfants : 0,0305%
- Taux d'effort horaire à partir de 8 enfants : 0,0203%.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour modifier ces tarifs au règlement de fonctionnement du multi-accueil de Forges les Eaux.

Reconduction des permanences sur 2020

Les élus de la commission de l'aménagement de l'espace ont décidé, en décembre dernier, de reconduire les permanences suivantes :

- Bureau logement : du 1er janvier au 31 mars 2020, participation de la CC4R : 4 554€, cette permanence pourra être reconduite tacitement chaque trimestre jusqu'à la mise en place du P.I.G.
- Espace info-énergie : du 1er janvier au 31 décembre 2020, participation de la CC4R : 4810€
- Espace numérique mobile : du 1er janvier au 31 décembre 2020, participation de la CC4R : 15 000€.

M. Ducrocq ajoute que ces permanences et animations fonctionnement bien sur l'ensemble du territoire. En ce qui concerne l'espace info énergie, 95 personnes ont été reçues avec près de 505 441€ de travaux engagés grâce au conseil de cet organisme.

M. Turban pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre de personnes qui utilisent le service de l'espace numérique mobile et combien d'heures cela représente.

M. Picard répond que l'espace numérique mobile (E.N.M) intervient une journée et demi par semaine sur 44 semaines par an. Le bilan de 2019 n'est pas encore connu à ce jour. M. Picard rappelle que ce service est très important puisqu'il permet de réduire la fracture numérique et aide les administrés dans toutes leurs démarches dématérialisées. Il rappelle que ce système a été innovant sur le territoire.

M. Turban pensait que ce dispositif avait été mis en place pour les formations.

Mme Bréquigny répond que l'E.N.M. travaille avec Pôle Emploi et réalise des sessions de formations (évaluation CLEA). Ils mettent également en place des modules dans les entreprises.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour :

- Reconduire ces permanences pour 2020
- Autoriser le président à signer la convention avec les différents partenaires.

Délibération pour le principe de recours à la concession de service public pour la gestion du multi-accueil de Gournay-en-Bray.

Chacun des élus a été destinataire du rapport qui présente les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du multi-accueil situé à Gournay-en-Bray, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.
Dans le cadre de la mise en place de la procédure, la présentation de ce rapport aux conseillers communautaires est une obligation avant le lancement de l'avis d'appel à candidature. Une délibération devra être prise dans ce sens.
M. Picard laisse la parole à Mme Elie qui indique que l'annonce légale paraitra la semaine prochaine. Elle concernera le renouvellement de la D.S.P sur la structure de Gournay-en-Bray. Une fois les candidatures reçues et analysées, la CC4R enverra un cahier des charges à chacun des candidats retenus. Une proposition sera ensuite faite par les candidats qui feront une offre qui devra être négociée avant le choix définitif retenue. Mme Elie précise que la D.S.P sera reconduite pour 5 ans sur un multi-accueil de 27 places. Dans cette consultation a été ajoutée, la production des repas sur place avec des produits locaux. Également, la création d'une commission d'attribution de places, qui se réunira 2 fois/an et qui sera constituée d'élus et de professionnels. Des visites seront organisées avec obligation de fournir un bilan semestriel. Enfin, des indicateurs de suivi du contrat sont mis en place.

M. Dumouchel demande si la DSP concerne également la crèche de Forges.
M. Picard répond qu'il s'agit uniquement du multi-accueil de Gournay-en-Bray.
Mme Lesueur demande la possibilité de formaliser une clause concernant l'accueil des enfants à la journée et non plus à la semaine.
Mme Elie répond que cette indication devra être précisé dans le cahier des charges.

Le conseil délibère à l'unanimité pour lancer la consultation.

Délibération pour la demande de subvention de la D.E.T.R et D.S.I.L pour la maison de santé de Gournay-en-Bray.

Une délibération doit être prise afin d'autoriser le président à redéposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour la D.E.T.R et la D.S.I.L dans le cadre du dossier de la maison médicale de Gournay-en-Bray.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Délibération pour démontrer le soutien des élus au projet médical de Gournay-en-Bray

M. Picard informe les élus qu'il a rencontré le Sous-Préfet qui lui a demandé de prendre une délibération pour la validation du projet territorial de PSLA à Gournay en Bray et pour acter, au vu des échéances électorales et de de la commission DETR, la continuité du projet dans le temps.

Le conseil délibère à l'unanimité.

Informations et questions diverses

<u>Exonération fiscale des commerces et PME</u>

M. Picard indique que suite à un document transmis par Mme Lesueur, il semble que les communes aient la possibilité, sous certaines conditions, de proposer l'exonération totale ou partielle de fiscalité professionnelle et/ou foncière pour certaines activités commerciales ou professionnelles.

La convention ORT permettrait de centraliser et d'uniformiser ces intentions.

Ces exonérations doivent être déposées par les commerçants et chefs d'entreprises avant le 29/02/2020.

Sans détails sur ces dispositifs, sans estimations financières de ces exonérations pour les budgets communaux et intercommunaux et sans informations sur les éventuelles compensations pour les collectivités territoriales de telles décisions, il est proposé de solliciter les chambres consulaires, les services des finances publiques afin d'obtenir des renseignements complets et fiables avant de procéder à des communications auprès des intéressés qui ne pourraient qu'être partielles mais également déstabilisantes pour les budgets.

Prochain conseil communautaire :

Le prochain conseil se déroulera le jeudi 23 avril à 18h à la salle des fêtes de Gournay-en-Bray. Lors de cette séance, auront lieu les élections de la présidence, vice-présidences, membres du bureau et représentants des syndicats.

M. Picard rappelle qu'après les élections municipales, les coordonnées des délégués siégeant au conseil communautaire devront être transmises à la CC4R. Pour cela, un tableau sera adressé, par mail, à chaque mairie courant mars. Il conviendra de le compléter et le retourner rapidement par mail.

Mme Bréquigny rappelle aux mairies de bien vouloir répondre à l'enquête pour les gens du voyage par retour de mail.

M. Picard termine la séance en remerciant les élus pour leur collaboration et leur implication au sein du conseil communautaire durant ces 3 dernières années.
Leur collaboration et leur participation permettent d'intégrer l'ensemble du territoire aux différents débats.
Pour finir, M. Picard souhaite pleine réussite aux élus qui se présentent aux élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.